

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 août 2026

N° 2026 – 55

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation

Le 27/08/2026

Date d'affichage

Le 27/08/2026

Objet de la délibération 2026 - 55 :

**Nomination de 12 titulaires et 12
suppléants à la Commission
Communale des Impôts Directs
(CCID)**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

31 AOUT 2026

Et publication ou notification
du

31 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept août à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, ROSIER Hubert, VENET Philippe, PAYS Fabien ; Mesdames FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Excusés : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur LAURENT Didier. Monsieur Jean-Michel JADEAU qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre CHOUVELON. Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Madame FONT-VEROT France.

Absente : Madame FELGINES Florence

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/DGS

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1650 et 1651 relatifs à la Commission Communale des Impôts Directs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de la liste de propositions des contribuables membres titulaires et suppléants de la CCID ;

Le Maire rappelle que la CCID participe notamment à l'évaluation des locaux de référence pour la fiscalité directe locale ;

La Commission comprend 6 commissaires titulaires (ainsi que 6 suppléants) pour les communes de moins de 2 000 habitants ;

Le conseil municipal doit présenter une liste comportant le double de noms (titulaires et suppléants réunis) afin que l'administration fiscale procède aux nominations.

Considérant le manque de candidats volontaires et les difficultés avérées à réunir le quota réglementaire de 24 contribuables remplissant l'intégralité des critères requis ;

Considérant qu'à ce jour, seuls 22 contribuables de la commune ont fait part de leur accord pour siéger au sein de cette instance ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

AR Prefecture

043-214302333-20260827-2026_55-DE
Reçu le 31/08/2026

Prend acte de l'impossibilité de constituer une liste complète de 24 noms en raison de l'absence de candidats volontaires supplémentaires ;

- Arrête la liste de proposition à 22 noms de contribuables, classés ci-après, pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la CCID :

Prénom	NOM de famille	Adresse
		43320 SANSSAC-L'EGLISE
France	FONT-VEROT	12 rue du Chastelin
Hubert	ROSIER	2 rue du Goulahou
Bernadette	TEYSSIER	3 rue des Frères Colomb
Philippe	VENET	4 impasses des champs
Fabien	PAYS	13 rue des Cartalandes
Jean-Michel	JADEAU	Route des Vignes de la Bernarde
Emmanuelle	CHACORNAC	6 rue de l'Audon
Florence	FELGINES	2 rue de la Versonne
Jean-Pierre	FLEURY	10 Rue du Docteur Louis Martin
Laurence	VERCHERE	7 rue du Barri
Hélène	MERLE-MAURY	3 Lotissement de la Vialle
Mireille	JAMMES	3 rue de la Vialle
Jean-Yves	BERAUD	2 rue du Mas
Claudine	DURAND	29 route de la plaine
Jeannine	ALBARET	11 Rue de Chamblas
Michel	GRAVEGEAL	5 Chemin de l'Ouchette
Béatrice	CHOUVELON	7 bis plaine de Vourzac
Muriel	MARIAUL	2 Impasse de l'Ouchalh
David	CRESPY	3 Chemin du Redouva
Grégory	ARNAULT	2 Impasse de l'Ouchalh
Bruno	VEROT	12 rue du Chastelin
Christophe	CHARREYRE	2 chemin de l'enfant

- Autorise le maire à transmettre cette liste ainsi que la présente délibération au Directeur départemental des finances publiques afin que ce dernier procède aux désignations réglementaires et, le cas échéant, aux nominations d'office requises pour compléter la commission.

Pour :	14	
Abstention :		
Contre :		

Fait et délibéré, le 27 août 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

MAZOYER Gérard

AR Prefecture

043-214302333-20260827-2026_55-DE
Reçu le 31/08/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr